

M. de Mun est revenu à la tribune, reprendre sans doute et développer les idées qui étaient à la base de son argumentation du 21 janvier dernier. Nul doute que la majorité a encore été fidèle à M. Waldeck Rousseau et selon toute apparence la faimense loi sera définitivement votée.

L'hiver est triste et sombre au cher pays de France. Le 2 février, le pape disait au P. Bailly, qu'il craint pour notre ancienne mère patrie. Mais malgré ses craintes sa sainteté espère encore et sa sympathie pour la *très noble nation des Francs* ne se dément pas.

Ici, sur les bords du St-Laurent, tout ce qui touche aux destinées de la chère patrie française nous émeut à juste titre. Aussi est-ce de grand cœur que nous prions pour les opprimés et les persécutés.

D'autre part, nous nous souvenons avec fierté que la France est encore la grande pourvoyeuse des œuvres chrétiennes, nous pensons avec émotion à sa générosité pour le pape, à son action pour la propagation de la foi, nous saluons avec respect ses légions de missionnaires, et, malgré les tempêtes de l'orage qui l'assaillent nous avons foi quand même, nous avons foi toujours en son avenir chrétien.

Selon l'admirable expression de M. de Mun : « on croit semer des impies, la France récoltera des chrétiens ! »

Et, entre toutes les raisons qui soutiennent notre confiance ce n'est certes pas la moindre que nous donne actuellement l'admirable lutte que les catholiques soutiennent à leur tribune de la chambre française. Si, en effet, sous la coupole du Palais Bourbon, souvent la force prime le droit, le droit ne s'en affirme pas moins avec éclat, et les tenants de la libre pensée trouvent à qui parler.

Aux noms des Brisson, des Viviani, des Trouillot et des Waldeck Rousseau, ennemis habiles et puissants sans doute, nous opposons avec une inébranlable confiance—car l'avenir est à Dieu !—les noms des Pion, des Lasies, des Lerolle, des Gayraud, des Lemire et celui du comte Albert de Mun, leur incomparable maître à tous !

En terminant cette modeste étude qu'il nous soit permis d'envoyer respectueusement, de nos lointains rivages, à tous ces vaillants défenseurs du droit et plus spécialement au *Chevalier de Dieu*, qu'est le comte Albert de Mun, l'humble témoignage de notre profonde admiration.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR, ptre.

Séminaire Saint-Charles à Sherbrooke,

25 mars 1901.